

Les bibliothèques publiques de l'Ontario

La *Loi sur les bibliothèques publiques, Lois refondues de l'Ontario 1990, chapitre P.44* constitue le fondement juridique de la prestation du service de bibliothèque dans la province de l'Ontario. Aussitôt qu'un règlement administratif est adopté pour créer une bibliothèque publique, le conseil municipal doit ensuite nommer un conseil pour administrer la bibliothèque.

Procédures pour devenir un membre du conseil d'administration de la bibliothèque

Le conseil d'administration de la Bibliothèque publique de Cornwall compte neuf administrateurs qui siègent pour un mandat de quatre ans, en même temps que le conseil municipal de Cornwall. Le conseil d'administration est composé de :

- 1 représentant du conseil municipal
- 8 nominations publiques par le conseil municipal

Les membres du conseil d'administration de la bibliothèque siègent sans être rémunérés.

Immédiatement après chaque élection municipale, le conseil municipal de Cornwall publie dans le journal local les postes à combler par le public au sein du conseil d'administration de la bibliothèque. Tout citoyen de Cornwall intéressé peut déposer une demande pour siéger au conseil d'administration de la bibliothèque. Les demandes peuvent être présentées au bureau du greffier.

Si des postes se libèrent au sein du conseil d'administration pendant son mandat, les personnes nouvellement nommées sont sélectionnées de la façon décrite ci-dessus.

Les administrateurs du conseil d'administration de la Bibliothèque publique de Cornwall se réunissent 10 fois par année, le quatrième mardi de chaque mois à 16 h 45

Les réunions ont lieu dans la salle de conférence au 2^e étage de la bibliothèque.

Responsabilités du conseil de bibliothèque

Le conseil d'administration de la bibliothèque est responsable de :

- définir les politiques nécessaires aux activités de la bibliothèque;
- obtenir le financement adéquat aux documents, services et programmes de la bibliothèque;
- promouvoir la bibliothèque au sein de la communauté; et
- réagir aux modifications législatives et réglementaires proposées qui touchent la bibliothèque.

Le conseil d'administration doit :

- reconnaître sa responsabilité fiduciaire;
- fournir à la communauté, au conseil municipal et à la province des rapports annuels sur les activités de la bibliothèque; et
- adopter un style de leadership qui fera progresser le service de bibliothèque.

Le conseil d'administration définit le but et l'orientation de la bibliothèque en :

- définissant des politiques en vertu desquelles la DG détient le pouvoir et les ressources pour diriger la bibliothèque;
- agissant comme lien entre la bibliothèque et la communauté, et la bibliothèque et le conseil municipal;
- assurant une bonne gouvernance;
- défendant les intérêts de la bibliothèque;
- adoptant un budget annuel et en surveillant son rendement; et
- veillant à ce que la bibliothèque réponde aux besoins de la communauté et aux objectifs énoncés de la bibliothèque.

Aptitudes et compétences

Les membres du conseil d'administration doivent présenter une ou plusieurs des aptitudes et compétences suivantes :

- ✓ Intérêt marqué, et engagement envers les bibliothèques publiques
 - ✓ Bonne compréhension de l'élaboration d'un budget et du processus budgétaire
 - ✓ Défense des intérêts
 - ✓ Définition de politiques
 - ✓ Engagement envers la prise de décisions en groupe et l'écoute des autres
 - ✓ Participation efficace aux dialogues
 - ✓ Expérience antérieure au sein d'un conseil d'administration
 - ✓ Expérience en relations publiques
 - ✓ Antécédents en technologie
 - ✓ Antécédents en finance / affaires
 - ✓ Antécédents en ressources humaines
 - ✓ Antécédents au sein d'un organisme communautaire
 - ✓ Connaissance des affaires municipales
 - ✓ Connaissance de la collecte de fonds
-

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec:

Dawn Kiddell, directrice générale
Bibliothèque publique de Cornwall
45, rue Second est, C.P. 939
Cornwall (Ontario) K6H 5V1
613-932-4796
dkiddell@library.cornwall.on.ca

Vous souhaitez faire partie du conseil d'administration de la bibliothèque?



Mission : La bibliothèque publique de Cornwall offre à tous les résidents l'occasion de lire, d'apprendre et de grandir en leur fournissant des services et des documents de qualité.

La bibliothèque est un chef de file en matière de développement des compétences essentielles en matière d'alphabétisation et offre des occasions d'apprentissage à tous les résidents de Cornwall dans divers environnements physiques et numériques à la fois accueillants, dynamiques et inclusifs.